

## Exercices 1991 et 1992 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Par délibérations des 17 avril 1989, 5 février 1990 et 12 novembre 1990, vous m'avez accordé, pour la durée de mon mandat, en vertu de l'article L 122.20 du Code des Communes, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 122.21 du Code des Communes, je vous fais part des opérations effectuées au cours des mois d'août et septembre (complément) et octobre 1992.

### I - En matière de recettes

#### 1. Domaine Communal - Locations - Conventions

- **Immeuble 43 quai de Strasbourg (Tour de la Pelote)** : commerce Grill-Restaurant - Renouvellement du bail commercial au profit de M. FERREUX pour 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 1991, moyennant un loyer annuel de 41 482,85 F révisable tous les trois ans.

- **Terrain communal rue Coindre (section HP n° 142)** : convention de location au profit de la SCI «Le Logis Bisontin» représentée par la GESTRIM, moyennant une redevance de 30 F et pour une durée d'un an à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> septembre 1990 (renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction).

- **9 rue des Sources (aux Champs Vachot - section CT n° 136)** : convention d'autorisation d'occupation du sous-sol par une conduite d'eau au profit de M. André FALQUE - Renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1990, moyennant une redevance annuelle de 48 F, révisée triennalement selon l'indice INSEE du coût de la construction.

- **Immeuble 67 E rue de Chalezeule** : location au profit de l'Atelier Musical des Clairs-Soleils pour une durée d'un an renouvelable ensuite par tacite reconduction et moyennant une redevance annuelle de 116 F, révisable tous les trois ans selon les variations de l'indice du coût de la construction.

- **Immeuble communal 7 rue du Palais de Justice** : renouvellement du bail commercial au profit de M. et Mme DECIMO pour une durée de 9 années à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 1991 et moyennant un loyer annuel de 6 492,52 F révisable tous les trois ans conformément à la variation de l'indice INSEE du coût de la construction.

- **Groupe scolaire Condorcet 41 rue du Muguet** : concession administrative de locaux (logement) au profit de M. SCHWALM, professeur d'école, à titre précaire et révocable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1990, moyennant une redevance annuelle de 11 557 F en 1990 correspondant à la dotation spéciale instituteurs versée précédemment à la commune par l'État.

- **Groupe scolaire d'Helvétie 1 avenue d'Helvétie** : concession administrative de locaux (logement) au profit de M. Michel VERNIER, professeur d'école, à titre précaire et révocable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1990 et moyennant une redevance annuelle d'un montant de 11 557 F en 1990.

- **École des Prés de Vaux 3 chemin du Vallon** : concession administrative de locaux (logement) au profit de Mme HOLLE, professeur d'école, à titre précaire et révocable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1990 et moyennant une redevance annuelle d'un montant de 11 557 F en 1990.

- **Groupe scolaire d'Helvétie 1 avenue d'Helvétie** : concession administrative de locaux (logement) au profit de Mme Lucienne DELESTRE, professeur d'école, à titre précaire et révocable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1990 et moyennant une redevance annuelle d'un montant de 11 557 F en 1990.

- **13 rue Paul Bert (école maternelle)** : concession administrative de locaux (logement) au profit de Mme Mauricette SCHNEEBERGER, professeur d'école, à titre précaire et révocable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1990 et moyennant une redevance annuelle d'un montant de 11 557 F en 1990.

- **Terrain communal chemin de la Bro** : convention de droit de passage au profit de M. et Mme Serge BARRE pour une durée d'un an à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> novembre 1991 (renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction) et moyennant une redevance symbolique annuelle de 30 F (correspondant au seuil minimum de perception des titres de recettes).

- **Terrain communal privé angle rue de Belfort/rue des Jeannette (section BX 157)** : implantation de panneaux publicitaires par la Société DAUPHIN OTA 15 rue de Milan - PARIS - Location pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1991 (renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction) et moyennant une redevance de 12 900 F (montant révisable chaque année selon l'indice INSEE du coût de la construction).

- **Rue Fabre (section CS 145)** : création d'une porte d'entrée dans un mur appartenant à la Ville de Besançon - Renouveau de la convention avec l'Association Diocésaine d'une durée d'un an à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> septembre 1991 (renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction) et moyennant une redevance annuelle de 48 F (révisée triennalement selon l'indice INSEE du coût de la construction).

- **Chemin des Courtils (section BW n° 46)** : installation d'un poste de transformation de courant électrique - Convention avec EDF et la Région de Franche-Comté à compter du 30 août 1991 (franc symbolique).

- **Rue Viancin (préfabriqué maternelle)** : mise à disposition au profit du Centre International de Séjour pour une sous-location aux Scouts de France, section de Montrapon - Convention d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1991 (renouvelable ensuite par tacite reconduction) et moyennant une redevance mensuelle de 140 F (révisable annuellement selon la variation de l'indice mensuel des prix à la consommation des ménages urbains).

- **3 rue Courbet** : avenant à bail commercial des 8 octobre et 7 novembre 1991 au profit de M. DJOURADO (ONCLE SAM) à compter du 15 mars 1990 pour se terminer le 30 septembre 1994, moyennant un loyer annuel de 26 040 F.

- Convention passée le 7 novembre 1991 avec le Centre Culturel d'Espéranto pour l'utilisation de l'école primaire des Vieilles Perrières du 15 octobre 1991 au 7 juillet 1992 le mardi de 16 h à 17 h pour des cours d'espéranto.

- Convention passée le 7 novembre 1991 avec l'Association DEN KUNG FU pour l'utilisation de l'école primaire Champagne 2 du 17 septembre 1991 au 7 juillet 1992 les mardi, jeudi, vendredi de 18 h à 21 h pour des cours de kung fu.

- Convention passée le 27 novembre 1991 avec «L'Art Libre Comtois» pour l'utilisation de l'école Helvétie 1 du 10 septembre 1991 au 7 juillet 1992 les mardi et jeudi de 17 h 30 à 21 h pour des cours de poterie, de peinture et des réunions.

- Convention passée le 12 décembre 1991 avec l'Atelier Musical pour l'utilisation de l'école primaire de Rosemont du 1<sup>er</sup> octobre 1991 au 7 juillet 1992 les lundi, jeudi et vendredi de 17 h 15 à 18 h 45 pour des cours de musique.

- Convention passée le 17 décembre 1991 avec l'Indépendante Comtoise pour l'utilisation de l'école primaire Helvétie 1 le mercredi 18 décembre 1991 pour un goûter de Noël.

## **2. Conventions**

- Signature d'une convention entre la Ville de Besançon et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Besançon pour le Centre de Soins Infirmiers.

- Signature des avenants 1 et 2 à la convention du 4 novembre 1991 passée entre la Ville de Besançon et le Comité Départemental d'Éducation pour la Santé.

## **II - En matière de dépenses**

### **a) Marchés de travaux**

- Avenant n° 1 au marché négocié passé avec l'Entreprise PATEU et ROBERT pour la réparation et le remplacement de linteaux en façades au Centre Pierre Bayle (montant des travaux supplémentaires : 78 661,45 F TTC).

- Marché négocié passé avec la Société THIEULIN pour la construction d'un poste de refoulement à la Citadelle (montant : 154 640,70 F TTC).

- Marché passé avec la SARL GRISOT pour des travaux de réfection de couverture et zinguerie (4<sup>ème</sup> tranche) dans l'immeuble 6 rue de la Madeleine (montant : 154 640,70 F TTC).

- Marché passé avec la SARL SANILUX pour la réfection de la couverture et zinguerie à l'école primaire Butte 1 (montant : 154 004 F).

### **b) Frais d'actes et de contentieux**

- Versement à Me DUFAY, avocat de la Ville, d'une somme de 30 243 F correspondant à ses frais et honoraires pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 1991.

- Versement à la SA Besançon Expertise d'une somme de 1 601,10 F pour l'expertise de 9 véhicules en fourrière.

- Versement au Greffe du Tribunal de Commerce d'une somme de 173,99 F en règlement des copies de trois bilans d'une entreprise.

- Versement à la Société SOCOTEC d'une somme de 4 921,90 F correspondant au solde des honoraires dus par la Ville pour le contrôle technique d'une aire de jeux (MJC de Palente).

## **III - Actions en justice**

M. le Député-Maire a été amené à défendre les intérêts de la Ville de Besançon devant le Tribunal Administratif de Besançon dans le cadre d'un recours exercé par Mme RABUT Édith, fonctionnaire titulaire, qui sollicite l'annulation d'une décision de lui infliger une sanction de changer son affectation.

Dont acte.